

Retrouvez nos publications, cartes, et actualités sur <http://adil.dromenet.org/>

Qu'est-ce que l'ADIL Information Logement ?

C'est un service d'information indépendant, gratuit et personnalisé.

Toute personne qui se pose une question sur son logement peut consulter un conseiller juriste et financier de l'Adil pour connaître ses droits, ses devoirs et être informé sur des données à jour. Les sujets sont nombreux : loyer, charges, accession à la propriété, copropriété, assurances, fiscalité, permis de construire etc. En résumé, consulter l'Adil, c'est bien s'informer pour mieux se loger. L'Adil, c'est une location et une accession à la propriété sécurisées, une expertise juridique et un accès au droit pour le grand public.

L'ADIL 26, c'est aussi une information et des formations pour les partenaires professionnels de l'habitat.

Plus d'informations sur le site Internet : adil.dromenet.org ([Voir](#))

Meilleurs vœux pour 2017 de toute l'équipe de l'ADIL 26 !

Les rendez-vous de l'ADIL Information Logement

Agenda

L'équipe des conseillers juristes et financiers de l'ADIL 26 reçoit le public, sans rendez-vous, tout au long de l'année au siège à Valence et dans les cantons de la Drôme.

Consultation des permanences financières et juridiques du mois de février 2017 ([Voir](#))

Formations premier semestre 2017

Disposant d'un numéro d'enregistrement d'organisme de formations, l'ADIL 26 accueille et forme des professionnels de l'habitat, du travail social... sur les thèmes d'actualité du logement, de l'énergie...

CYCLE HABITAT

Financement, accession et travaux d'économie d'énergie Lundi 27/03/2017 1/2 journée

CYCLE RAPPORTS LOCATIFS

Le locataire: obligations et responsabilités Lundi 15/05/2017 1 journée

Rapports locatifs et logements communaux Lundi 12/06/2017 1/2 journée

Consultation du programme détaillé (dates, horaires, tarifs) des formations ([Voir](#))

Rencontres

L'ADIL 26 organise des réunions d'information des bailleurs privés sur les thèmes de la prévention des impayés et de l'expulsion ainsi que de l'impayé locatif.

Deux réunions au moins devraient être organisées en 2017.

Les dates, horaires et lieux seront précisés ultérieurement.

Publications et documents

De nombreux textes officiels paraissent et nécessitent une analyse et présentation pour :

* le grand public :

- document sur les droits et obligations du propriétaire et du locataire ([Voir](#))
- dépliant d'information sur l'intermédiation locative ([Voir](#))

* les professionnels et les élus :

- dernier numéro de la lettre de l'ADIL N° 40 - Décembre 2016 - Thème « *Copropriétés : le plein d'énergie* » ([Voir](#))
- dernier numéro de Actualité Habitat de l'ANIL n° 154 - Janvier 2017 - ([Voir](#))



Brèves d'actualité juridique et financière

LE DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (décret du 28.12.2016)

La loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 crée un nouveau diagnostic sur le bâti de la copropriété pour permettre aux copropriétaires de connaître la situation générale de l'immeuble et d'envisager des travaux. Le Diagnostic technique global (DTG) précise l'état de l'immeuble avec une projection sur les dix années à venir des éventuels travaux nécessaires à sa conservation et à son entretien.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, tout immeuble de plus de dix ans mis en copropriété (CCH : L.731-4) ou tout immeuble en copropriété, à destination partielle ou totale d'habitation (CCH : L.731-1), peut faire l'objet d'un DTG. Lorsqu'il existe, le DTG est communiqué aux nouveaux acquéreurs et la liste des travaux préconisés doit être mentionnée dans le carnet d'entretien.

Si le DTG montre l'absence de travaux nécessaires sur les dix ans à venir, le syndicat est dispensé de l'obligation de constituer un fonds de travaux pendant la durée de validité du diagnostic.

Le DTG est réalisé par un tiers disposant des compétences fixées par le décret du 28 décembre 2016.

FICHE SYNTHETIQUE DE LA COPROPRIETE (décret n° 2016-1822 du 21.12.16 : JO du 23.12.16)

La fiche synthétique est un nouveau document qui regroupe les données financières et techniques essentielles à la copropriété et à son bâti.

Ce document, à distinguer de l'état daté qui renseigne sur les finances de la copropriété ou du carnet d'entretien qui porte sur le bâti exclusivement, a été créé par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès à un logement rénové (ALUR) pour permettre aux copropriétaires de disposer à tout moment d'informations essentielles sur la situation générale de la copropriété (caractéristiques et organisation), sur le syndic en cours de mandat, sur les spécificités techniques et les équipements des immeubles, ainsi que sur les comptes.

Elle est établie et actualisée une fois par an par le syndic pour être mise à la disposition des copropriétaires et des futurs acquéreurs. La communication de la fiche synthétique doit permettre d'informer les candidats à l'acquisition de lots sur les caractéristiques essentielles de la copropriété dans laquelle le projet est envisagé. Elle permet également d'éclairer à tout moment les copropriétaires sur la situation globale de la copropriété afin de faciliter le vote de travaux en assemblée générale.

La fiche synthétique doit être établie depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les copropriétés de plus de 200 lots. Pour celles de plus de 50 lots, elle sera délivrée à partir du 1^{er} janvier 2018 et à partir du 1^{er} janvier 2019 pour les autres.

Pour ne plus recevoir la Newsletter, désinscrivez-vous ([ici](#))

Si vous souhaitez recevoir la Newsletter pour vous ou

vos collaborateurs, inscrivez-vous en laissant vos

coordonnées ([ici](#))

 
information logement

Information Logement

Association Départementale
d'Information sur le Logement
de la Drôme (ADIL 26)

Tél. 04 75 79 04 04

Mail adil26@dromenet.org

Site <http://adil.dromenet.org>

Accueil au siège à Valence :

Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h15